



surconsommation edf qui doit payer proprio ou locataire

Par **sirus**, le **23/01/2011** à **06:46**

Boujours j'ai emménager dans un appartement de 65M2 depuis 2 mois, edf me réclame 400 euros pour 1 mois et demi de consommation. c'est très cher surtout que cela est dû au fait qu'il n'y a pas eu de programmeur sur le chauffe eau électrique depuis nous en avons fait poser un par le propriétaire mais qui doit régler cette note edf salée.

ps: J'ai déjà réglé edf et envoyé un recommandé à mon proprio pour déduire cette somme de mon loyer. Il me répond que ma consommation est due à la grosse période de froid que nous avons eue c'est dernièrement alors que l'agent edf et l'électricien m'ont confirmé que c'est bien à cause du manque de programmeur.

Merci de votre réponse je ne sais plus quoi faire.

Par **Claralea**, le **23/01/2011** à **12:01**

Ne déduisez surtout pas cette facture EDF sur votre loyer, vous seriez en tort. Nul n'a le droit de se faire justice lui-même. Voyez avec le propriétaire s'il veut bien en prendre une partie en charge mais il n'en est nullement obligé.

Il y a eu d'autres locataires avant vous dans cet appartement et apparemment, le propriétaire n'avait pas encore eu ce problème.

Par **Domil**, le **23/01/2011** à **14:45**

Vous avez donc pris un abonnement EDF avec heures pleines/heures creuses sans faire attention au mode de fonctionnement du chauffe-eau. Je crains que le bailleur n'ait pas la moindre responsabilité.